



Attestation de non visite d'un parent âgée...

Par **WEIDER**, le **22/08/2018** à **23:57**

Bonsoir,

J'ai besoin d'attester que mon demi-frère et ma demi-sœur n'ont plus (ou quasiment plus) de contact avec ma mère âgée.

Mon demi-frère ne la voit plus depuis 40 ans (il habite à 3 km seulement) et ma demi-sœur viens la voir qu'une à deux fois seulement par an (elle habite à 50 km).

Je dois aller voir deux de mes voisines au courant de cette situation afin qu'elles témoignent en me faisant un courrier attestant de ce fait. Elles sont OK leur en ayant déjà parlé.

Problème... Je ne sais pas comment formuler cette lettre !?

Existe t'il des lettres types, ou avez vous une idée du texte que je pourrais mettre !?

Mille merci à vous car vous m'aideriez beaucoup.

Par **Tisuisse**, le **23/08/2018** à **07:41**

Bonjour,

Pourquoi ces attestations ? dans quel but ?

Par **Lag0**, le **23/08/2018** à **07:47**

Bonjour,

Effectivement, le but de cette attestation a son importance. Par exemple, les attestations devant être produites en justice doivent revêtir une forme particulière...

Par **WEIDER**, le **23/08/2018** à **08:58**

Bonjour,

Merci pour ces commentaires.

Afin d'expliquer un peu plus notre situation, voici quelques détails...

Notre mère vivait jusqu'à présent juste à coté de chez moi (maison mitoyenne), ce qui nous permettait une de mes sœur et moi même de nous occuper d'elle tous les jours depuis plus de 15 ans, suite au décès de mon père en 2004, et à son état de santé fragile (91 ans). Nous lui faisons ses courses, ses repas, son linge, allons la voir tous les jours bref... Nous sommes 4 enfants.

Aujourd'hui, son d'Alzheimer ne lui permet plus hélas de rester chez elle, elle est hospitalisée depuis 1 mois, dans l'attente d'une place en Ehpad, nous souhaitons la protéger et **demandons ma sœur et moi une mise sous tutelle**.

Comme les enfants sont informés et éventuellement consultés pour cette tutelle, nous ne souhaiterions pas que mon frère ou mon autre sœur, ne la voyant plus depuis des années, et ne s'étant jamais occupé d'elle, se porte volontaire pour cette tutelle.

Ce type de courrier serait un document supplémentaire important je pense à mettre à ce dossier de mise sous tutelle. Dites moi ce que vous en pensez...

J'espère avoir été suffisamment claire dans mes explications, pas facile de résumer ce genre de situation.[s]/[s][s]/[s]

Mille mercis pour votre aide.

Par **WEIDER**, le **23/08/2018** à **10:31**

Des avis partagés donc...

Est ce que je fais ce genre de document ou non.... ?

Est ce que je fais ce genre de document mais je le garde de coté ou cas ou.... ?

Par **WEIDER**, le **23/08/2018** à **10:55**

Je suis bien d'accord sur ce point !

Entre moi et ma sœur elle est bien là cette unité familiale, cette entraide commune pour ma mère mais il y a également 2 canards boiteux dans l'histoire...

Par **morobar**, le **23/08/2018** à **13:28**

Bonjour,

Par définition il est impossible de prouver quelque chose qui n'existe pas.

Vos voisins peuvent attester des visites, mais pas de l'absence de visite.

Comment en effet attester d'événements dont ils n'ont pas été témoins.